



**SELECTIONS DE HADÎTH DU
MESSAGER D'ALLÂH**

(PAIX ET SALUT SUR LUI)

Traduction Dr Hassan Amdouni



SELECTIONS DE HADÎTH DU MESSAGER D'ALLÂH

(PAIX ET SALUT SUR LUI)

Sélection et Traduction Dr Hassan Amdouni



1) Dans le Sahîh, on a rapporté que le Messager de Dieu (Paix et Salut de Dieu soient sur lui) dit :

- «*Voulez-vous que je vous informe concernant le plus grave des péchés majeurs ?*» (et il répéta sa question par trois reprises)

On lui répondit:

- « Certes, Ô Messager de Dieu ! »

- « *C'est le fait d'associer à Dieu d'autres divinités, la désobéissance envers les parents et le faux témoignage !* »

Il était accoudé ; s'est assis et a dit :

- « *Et le faux témoignage ... et le faux témoignage ...* »

Il n'a pas cessé de le répéter jusqu'à ce que nous souhaitâmes qu'il se tût (de crainte pour sa santé).»

(Rapporté par Al Boukhârî)

2) Le Messager de Dieu (Paix et Salut de Dieu sur lui) a dit : - «*Gardez-vous de l'association mineure (ach-chirk al-asghar) !*»

Ils demandèrent : - « Et qu'est-ce que l'association mineure ? »

Il répondit (Paix et Salut de Dieu sur lui) aussi :

- « *Le fait de se vanter et de faire valoir ses actes. Dieu (Exalté) dira, le Jour où Il récompensera chacun pour ce qu'il a fait : « Allez chercher votre récompense auprès de ceux à qui vous cherchiez à plaire dans le bas-monde : qu'ils vous la donnent (s'ils le peuvent) ! »* (Rapporté par Ahmad, d'après Ibn 'Abbas)

3) Jarîr ibn 'Abd Allâh, (Qu'Allah soit satisfait de lui), a dit: «*Je me suis engagé vis-à-vis du Prophète d'Allâh (Que les Bénédictions et les Salutations d'Allâh soient sur lui) à accomplir la prière, à verser l'aumône légale (Zakât) et à faire preuve de sincérité et de loyauté envers tout musulman.*» (Rapporté par Al Boukhârî et Mouslim)

4) Le Messager de Dieu (Paix et Salut de Dieu sur lui) dit aussi : « *Dieu (Exalté) dit : « Celui qui accomplit une action dans le but de plaire à autre que Moi, cette action est pour celui à qui il M'a associé, mais Moi, Je n'en veux pas ! »* (Rapporté par Mouslim)

5) Notre bien aimé Prophète (Paix et Salut de Dieu sur lui) dit encore :
« *La première chose pour laquelle les gens seront appelés à*

rendre des comptes, au Jour de Jugement, ce sera les meurtres. » (Rapporté par Al Boukhârî et Mouslim)

6) D'après Mou'awiya (Que Dieu l'agrée), le Messager de Dieu (Paix et Salut de Dieu soient sur lui) a dit: « *Toutes sortes de péchés, Dieu les pardonnera éventuellement, exception faite de l'homme qui meurt mécréant ou de celui qui tue un croyant avec préméditation!* » (Rapporté par An-Nasâ'î et Al Hâkim et autres)

7) D'après 'Alî Ibn Abî Tâlib (Que Dieu soit satisfait de lui), l'Envoyé de Dieu (Paix et Salut de Dieu sur lui) a dit : « *Trois types d'individus n'entreront jamais au Paradis : le buveur invétéré, celui qui renie ses liens de parenté et celui qui croit à la sorcellerie.* » (Ahmad, Ibn Hibban et Al Hâkim)

8) Le Prophète (Paix et Salut d'Allâh sur lui), a invoqué Son Seigneur en ces termes : « *Ô Allâh, Seigneur des sept cieux, et de ce qu'ils ombragent, Seigneur des sept terres et de ce qu'elles portent, Seigneur des démons et de ce qu'ils ont trompé, sois mon refuge et ma défense contre la méchanceté des*

êtres que Tu as créés, de tous sans exception, pour qu'aucun d'entre eux ne me frappe de mal, ou ne m'atteigne de ses œuvres coupables. Que soit exaltée Ton Nom ! Que soient célébrées Tes louanges ! Il n'y a pas d'Allâh autre que Toi !»
(Rapporté par At-Trimidhî, jugé sahîh)

9) Le Prophète lui dit : « *Pose ta main droite sur ce qui te fait mal et dis alors trois fois : (Bismillâh !' (Au Nom d'Allâh !). Dis ensuite 7 fois : 'Je prie le Allâh de Toute Majesté de me délivrer du mal que je ressens'.*» (Moulim, Malik at-Tirmidhî)

10) Le Prophète (Paix sur lui) invoquait Allâh en ces termes : « *Je T'implore, ô Allâh, par la Sainteté de toutes Tes Paroles protectrices, Paroles divines que ni les pieux, ni les pervers ne peuvent violer, sois Mon abri contre la méchanceté de ce qui descend du ciel et de ce qui y monte. Contre le mal de ce qui a été créé de la terre et qui en sort, contre le mal de ce qui répand le trouble dans la nuit et dans le jour, de la méchanceté de ceux qui courent et rôdent la nuit et le jour. Non pas de ceux qui marchent dans la voie du bien. Ô Allâh des miséricordes !* » (Ahmad et Ibn As-Sounnî)

11) D'après 'Abd-Allâh Ibn 'Oumar, le Prophète (Paix et Salut d'Allâh sur lui) a dit : « *Si quelqu'un de vous, pendant qu'il est couché, a peur, qu'il dise : « Par toutes les Paroles parfaites d'Allâh, je demande à Allâh de me mettre à l'abri de Sa colère, de Ses vengeances, du mal qui peut m'arriver de Ses serviteurs, des méchancetés des démons ! »* Si les démons viennent à lui, ils ne lui feront alors aucun mal.» (Aboû Dâwoû et At-Tirmidhî. Hasan)

12) Notre mère 'Â'icha (Qu'Allâh soit satisfait d'elle) a donné le petit récit suivant :
« Lorsque quelqu'un se plaignait de quelque mal, ou qu'il s'agissait d'un ulcère, ou d'une plaie, le Prophète (Paix et Salut d'Allâh sur lui) disait : « *Qu'il prenne ainsi, de la terre avec les doigts.* » Puis il élevait cette terre et prononçait ces mots : « *Au Nom d'Allâh avec la terre de notre pays ! Avec la salive, des gens d'entre nous guériront notre malade, grâce à la Volonté de notre Seigneur !* » (Al Boukhârî et Mouslim)

13) L'Envoyé d'Allâh (Paix et Salut d'Allâh sur lui) a dit : « Lorsque vous récitez "**Al hamdou lillâhi...**", récitez à son début "**Bismillâhi Ar-Rahmâni Ar-Rahîmi**". (Al Fâtîha) est la mère du Coran, la mère du Livre et As-Sab' Al Mathânî, et "**Bismillâhi Ar-Rahmâni Ar-Rahîmi**" est l'un de ses versets. » (Hadîth jugé sahîh par AL Albânî)

14) Aboû Sa'îd Ibn Al Mou'llâ qu'il a dit : « Le Prophète (Paix et Salut d'Allâh sur lui) m'a interpellé pendant que j'accomplissais ma prière, mais je n'ai pas répondu à son appel.

- Ô Envoyé d'Allâh, lui dis-je, j'étais en train d'accomplir la prière. »

- « Allâh, me répondit-il, n'a-t-il donc pas dit : "**Répondez positivement à l'appel d'Allâh et de Son Envoyé quand ils vous appellent ?**" Après, il ajouta : « Veux-tu que je t'apprenne la plus avantageuse sourate du Coran avant que tu ne sortes de la Mosquée ? », puis il me prit par la main, et lorsque nous décidâmes de sortir (de la mosquée), je dis : « Ô Envoyé d'Allâh, tu m'as dit que tu m'apprendrais la plus solennelle sourate du Coran ! »

- « C'est, me répondit-il : « "**Al Hamdou lillâhi Rabbi al 'âlamîna : Louange à Allâh, Seigneur des mondes...**" »

Ces sept versets constituent « les sept redoublements : as-sab' al mathânî », la partie la plus majestueuse du Coran qui m'a été révélée.» (Rapporté par Al Boukhârî)

15) Aboû Hourayra (Qu'Allâh soit satisfait de lui) a rapporté que le Prophète (Paix et Salut d'Allâh sur lui) a dit : « "**Al Hamdou lillâhi Rabbi al 'âlamîn**" est la Mère du Coran, la Mère du Livre et elle est As-Sab' al Mathânî (les Sept versets répétés). » (Rapporté par Al Boukhârî)

16) Le Prophète (Paix et Salut d'Allâh sur lui) a dit encore: « *Quiconque récite en se couchant, le verset du Trône (Âyat al Koursî), aura près de soi un gardien attentif de la part d'Allâh, restant près du fidèle jusqu'au matin.*» (Al Boukhârî et Mouslim)

17) Le Prophète (Paix et Salut d'Allâh sur lui) récitait ces paroles : « *Délivre- moi de tout mal, le jour que Tu enverras Tes serviteurs* » (Aboû Dâwoûd)

18) D'après Ibn Mas'ôûd (Qu'Allâh soit satisfait de lui), le Prophète d'Allâh (Paix et Salut d'Allâh sur lui) a dit : « *Celui qui récitera les deux derniers versets de la fin de la sourate d'al Baqara durant une nuit aura fait assez.* » (Rapporté par Al Boukhârî et Mouslim)

19) Le Prophète d'Allâh (Paix et Salut sur lui) a dit : « *Le Nom Suprême d'Allâh se trouve dans trois sourates du Coran : la sourate "Al Baqara", dans la sourate "la Famille de 'Imrân" et dans la sourate "Tâ Ha".* » (Jugé hasan, par Al Albânî)

20) Le Prophète (Paix et Salut d'Allâh sur lui) a dit : « *On m'a donné ces derniers versets de la sourate "Al Baqara", d'un trésor du dessous du Trône (d'Allâh). Aucun Prophète avant moi n'en a eu de semblables.* » (Jugé Sahîh par Al Albânî)

21) 'Abd Allâh Ibn Mas'ôûd (Qu'Allâh soit satisfait de lui) a rapporté, que lorsque le Prophète (Paix et Salut d'Allâh sur lui) est arrivé à l'arbre du Lotus, où tout ce qui monte de la terre et descend du ciel prend fin, Allâh lui donna trois choses, qu'Il n'a pas donné à aucun Prophète avant lui :

Il lui a prescrit cinq prières ; Il lui a donné les derniers versets de la Barqara et Il a pardonné à sa Communauté les péchés majeurs tant qu'elle ne Lui associe rien ! » (Rapporté par Mouslim)

22) Le Messager d'Allâh (Que les Bénédictions et les Salutations d'Allâh soient sur lui) a dit : « *Récitez la sourate "Al Baqara" dans vos demeures. Satan ne rentre pas dans une maison où l'on récite la sourate "Al Baqara".* » (Hadîth hasan)

23) Le Prophète d'Allâh (Paix et Salut d'Allâh sur lui) a dit : « *Celui qui apprend les Sept premières sourates du Coran est un érudit (savant) !* » (Jugé hasan par Al Albânî)

24) L'Envoyé d'Allâh (Paix et Salut d'Allâh sur lui) a dit : « *Celui qui récite, après chaque prière, le Verset du Trône, seule la mort pourra empêcher son entrée au Paradis !* » (Rapporté par At-Tirmidhi, et a été jugé sahîh par Al Albânî)

25) Asmâ' Fille de Yazîd a rapporté, que le Messenger d'Allâh (Paix et Salut d'Allâh sur lui) a dit : « *Le Nom Suprême d'Allâh est dans ces deux versets : « "Ilâhoukoum ilâhou wâhidoun lâ ilâha illâ Houwa Ar-Rahmâou Ar-Rahîmou"* (Votre Allâh est un Allâh unique. Il n'y a pas d'autre divinité que Lui. Allâh de Bonté et de Miséricorde...) ; *et dans le premier verset de la sourate Âli 'Imrân : "Alif Lâm Mîm, Allâhou lâ ilâha illâ houwa al Hayyou al Qayyoûmou"* (Alif, Lâm, Mîm, Allâh il n'y a pas d'autre Allâh hormis Lui, Le Vivant, Celui qui existe par Lui-même et dont dépend toute existence.) » (Rapporté par At-Tirmidhî. Hadîth hasan)

26) Le Prophète d'Allâh (Paix et Salut sur lui) a dit : « *Le Nom Suprême d'Allâh se trouve dans l'une de ces trois sourates du Coran : la sourate "Al Baqara", dans la sourate "la Famille de 'Imrân" et dans la sourate "Tâ Ha".* » (Jugé sahîh, par Al Albânî)

27) Al Qâsim Aboû 'Abd Ar-Rahmân a dit : « J'ai cherché dans Al Baqara et c'est : "**Allâhou lâ ilâha illâ houwa al Hayyou Al Qayyoûmou**" ; et dans Âli 'Imrân : "**Allâhou lâ ilâha illâhou houwa Al Hayyou Al Qayyoûmou**", et

Dans la sourate **Tâ Ha**, c'est la Parole d'Allâh : "**Wa 'anati al woujouhou lil Hayyi Al Qayyoumi. وَعَنْتِ الْوُجُوهُ لِلْحَيِّ الْقَيُّومِ**"

28) Ibn 'Abbâs (Qu'Allâh soit satisfait de lui) a raconté avoir passé la nuit chez sa tante Maymoûna, l'épouse du Prophète (Paix et Salut d'Allâh sur lui) : « J'ai pris place à côté du Prophète d'Allâh Paix sur lui), a-t-il dit, sur la couche, du côté de la largeur, et le Prophète s'est endormi du côté de la longueur. Vers la moitié de la nuit ou un peu avant ou un peu après, le Prophète (Paix d'Allâh sur lui) se réveilla, s'essuya le visage et *récita les dix derniers versets de la sourate "la famille de 'Imrân"*, ensuite il se leva et fit ses ablutions, à la perfection, d'une gourde qui était accrochée, puis commença sa prière de la nuit. Je me suis levé et j'ai fait comme lui et je me suis tenu à ses côtés. Le Prophète (Paix sur lui) mit alors sa main sur ma tête et me pinça (gentiment) le bas de l'oreille.

Il pria dix rak'ates, par cycle de deux, et acheva sa prière par al Witr, il se coucha sur son flanc jusqu'à ce que le mou'adhdhin se présenta pour la prière du matin. Il se leva, pria deux rak'ates très légères et sortit pour la prière du Soubh. » (Rapporté Al Boukhârî et Mouslim et autres)

29) Le Prophète d'Allâh (Paix et Salut sur lui) avait l'habitude de réciter durant la prière de la nuit, la sourate Al Baqara et la sourate la Famille de 'Imrân.

On a rapporté qu'il avait prié, lors d'une veillée durant le Ramadan, quatre rak'ates dans lesquelles, il avait récité (Paix sur lui) "**Al Baqara, 'Âli 'Imrân, An-Nisâ', Al Mâ'ida et Al An'âm**". (Rapporté par Mouslim et autres)

30) Lorsqu'il s'éveillait, le Prophète (Paix sur lui) disait : « **Gloire à Allâh qui nous ressuscite après nous avoir fait mourir, c'est Lui qui appellera à la Résurrection générale.** » (Al Boukhârî et Mouslim)

31) Le Prophète (Paix et Salut d'Allâh sur lui) a dit : « **Quiconque (les croyants) récite le soir les deux derniers versets de la Sourate « la Vache» se met ainsi à l'abri de tout mal et gêne.**» (Al Boukhârî et Mouslim)

32) Le Messager d'Allâh (Paix et Salut d'Allâh sur lui) dit : « *J'entretiens vos craintes dans bien d'autres sujets en dehors du Dajjâl. S'il arrive alors que je suis encore parmi vous, je le combattrai ; mais s'il arrive quand je ne sois plus parmi vous, un homme le combattra personnellement, et Allâh*

(Exalté) prendra soin de chaque Musulman (et le sauvegardera du Dajjâl). Le Dajjâl sera un jeune homme aux cheveux difformes et aveugle d'un œil. Je l'ai comparé autrefois à Abd Al 'Ouzzâ Ibn Qatân. Ceux parmi vous qui survivront devront se protéger en récitant le début de la Sourate "Al-Kahf".

Il viendra de la route qui mène de la Syrie à l'Irak, en semant la discorde sur son passage. Ô serviteur d'Allâh ! Adhérez au pacte de la Vérité et soyez ferme dans votre foi.»

Nous lui demandâmes : « Apôtre d'Allâh, combien de temps restera-t-il sur Terre ? »

Il nous dit (Paix et Salut d'Allâh sur lui) : « Pendant quarante jours, un jour comme une année, un jour comme un mois, un jour comme une semaine et les autres jours seront comme vos jours habituels... » (Rapporté par Mouslim)

33) D'après al Barâ' (Qu'Allâh soit satisfait de lui), le Prophète (Paix et Salut d'Allâh sur lui) a dit : « Pendant qu'un homme récitait la sourate "**al Kahf**" , avec à ses côtés son cheval attelé avec une double corde, un brouillard l'enveloppa progressivement, et mit son cheval dans un terrible effroi. Le lendemain matin, il se rendit chez le Prophète (Paix et Salut d'Allâh sur lui) et lui relata l'événement.

- C'était la *sakîna** qui apportait le Coran, lui expliqua le Prophète (Paix et Salut d'Allâh sur lui).

*Selon Wahb Ibn Mounabbih, la sakîna c'est l'Esprit d'Allâh.

34) Le Messager d'Allâh (Que les Bénédictions et les Salutations d'Allâh soient sur lui) a dit : « *Celui qui, dès le matin, mange sept dattes sèches, n'aura à craindre, pour tout le jour, ni effet de poison, ni effet de sorcellerie.* » (Al Boulhârî)

35) Du Prophète (Paix et Salut d'Allâh sur lui) sont émanées ces paroles :

« *Que celui à qui Allâh (Exalté) procure du lait à boire, dise : « Mon Allâh, bénis ce que Tu nous as accordé et ajoute-nous en ! »* (Aboû Dâwoûd)

36) Le Prophète (Paix et Salut d'Allâh sur lui) a dit : « **Quiconque (les croyants) récite le soir les deux derniers versets de la Sourate « la Vache » se met ainsi à l'abri de tout mal et gêne.** » (Aboû Dâwoûd)

37) Le Prophète (Paix et Salut d'Allâh sur lui) a dit : « **"Qoul yâ ayyouhâ al Kâfiroûn"**, *équivalent (en mérite) au quart du Coran !* » (Jugé hasan par Al Albânî)

38) Le Messager d'Allâh (Que les Bénédiction et les Salutations d'Allâh soient sur lui) a dit : « *Quelles excellentes sourates sont : la sourate "Al Kâfiroûn" et la sourate "Qoul Houwa Allâhou ahad. On les récite durant la prière d'avant le fajr.* » (Hadîth sahîh)

39) Darwa Ibn Nawfal a raconté s'être présenté auprès du Prophète (Paix et Salut d'Allâh sur lui) et lui a demandé :

-« Ô Messager d'Allâh, apprends-moi quelque chose à dire avant de dormir ! »

-Le Prophète (Paix et Salut d'Allâh sur lui) lui dit : « *Récité "Qoul yâ ayyouhâ al kâfiroûn", elle est une exemption du chirk !* » (Rapporté par At-Tirmidhî, jugé sahîh par Al Albânî)

40) 'Abd Allâh Ibn Mas'ôud (Qu'Allâh soit satisfait de lui) a rapporté, que le Prophète (Paix et Salut d'Allâh soient

sur lui) récitait la sourate "**Qoul yâ ayyouhâ al kâfiroûn**" et "**Qoul houwa Allâhou ahad**", dans les deux premières rak'ates du Maghrib. » (Rapporté par Ibn Mâjah, jugé sahîh)

41) Oubay Ibn Ka'b (Qu'Allâh soit satisfait de lui) a dit : « *Le Messenger d'Allâh (Paix et Salut d'Allâh sur lui) récitait dans le Witr : "**Sabbih isma rabbika al a'lâ**", "**Qoul yâ ayyouhâ al kâfiroûn**" et "**Qoul houwa Allâhou ahad**".* » (Rapporté par Ibn Mâjah, jugé sahîh)

42) Ibn Mas'ôud (Qu'Allâh soit satisfait de lui) raconte ceci : « Un jour, pendant que le Prophète (Paix et Salut d'Allâh sur lui) faisait la prière, et au moment où il faisait les prosternations, un scorpion le piqua au doigt. Le Prophète (Paix et Salut d'Allâh sur lui) partit en disant : « *Qu'Allâh maudisse le scorpion qui ne laisse tranquille ni un prier, ni qui que ce soit d'autre !* » Et le Prophète (Paix et Salut d'Allâh sur lui) demanda qu'on lui apportât un vase avec de l'eau et du sel ; puis il tint dans ce liquide salé le doigt piqué, et récita jusqu'à ce que la douleur fut passée, les Sourates **Al Kâfiroûn**, **Al Ikhâlâs** et **Al Mou'awwidhatân**. »

(Rapporté par Al Bayhaqî et autres, jugé sahîh par Al Albânî)

43) Selon 'Â'icha (Qu'Allâh soit satisfait d'elle), chaque nuit, au moment de s'aliter, le Prophète (Paix et Salut d'Allâh sur lui) réunissait ses deux paumes, soufflait dedans et y récitait les trois sourates : "**Qoul houwa Allâhou ahad**", "**Qoul a'ouâdhou bi-rabbi la falaq**" et "**Qoul a'ouâdhou bi-rabbi an-nâs**". Après, il frictionnait toutes les parties du corps qu'il pouvait atteindre avec ses paumes, en commençant par la tête, en suivant par le visage et enfin, en terminant par la partie antérieure du corps. Il appliquait cela (sur son corps) trois fois. »
(Rapporté par Al Boukhârî et Mouslim)

44) Aboû Hourayra (Qu'Allâh soit satisfait de lui) a rapporté que le Prophète (Paix et Salut d'Allâh sur lui), a dit : « *La sourate "**Qoul houwa Allâhou Ahad...**" équivaut au tiers du Coran.* » (Rapporté par Al Boukhârî).

45) Le Prophète (Paix et Salut d'Allâh sur lui) a dit : « *Celui qui récite dix fois la sourate '**Qoul houwa Allâhou ahad**', Allâh lui construit un palais au Paradis.* »

(Hadîth jugé hasan, dans As-Silsila d'Al Albânî)

46) 'Ouçba Ibn 'Âmir, (Qu'Allâh soit satisfait de lui), a rapporté que le Messager d'Allâh (Paix et Salut d'Allâh sur lui) lui a dit : « Ô 'Ouçba Ibn 'Âmir ! Veux-tu que je t'apprenne des sourates rien de semblable n'a été révélé ni dans la Thora, ni dans les Psaumes, ni dans l'Évangile, ni même dans le Coran ? Ce sont les sourates : "**Qoul houwa Allâhou ahad**"; "**Qoul a'ouâdhou bi-rabbi al falaq**" et "**Qoul a'ouâdhou bi-rabbi an-nâs**". Veille à les réciter chaque nuit.» (Rapporté par Mouslim).

47) 'Abd Allâh Ibn Khoubayb a rapporté, d'après son père (Qu'Allâh soit satisfait de lui), qui a dit : « Nous sommes sortis pour la prière derrière le Prophète (Paix et Salut d'Allâh sur lui) en une nuit pluvieuse et d'intense obscurité, je l'ai rejoint (avant la prière) alors il me dit (Paix sur lui) : « *Dis !* » Mais je ne lui répondis pas. Il m'interpella de nouveau et me dit : « *Dis !* » Mais je ne lui répondis pas. Alors il répéta : « *Dis !* » Alors j'ai demandé : « Que dois-je dire ? Ô Messager d'Allâh ! »

-Il répondit (Paix sur lui) : « *Dis, trois fois, le matin et trois fois le soir : "Qoul houwa Allâhou ahad", et les deux Sourates protectrices, tu seras, toute ta journée, préservé de tout mal.* » (Rapporté par At-Tirmidhî. Jugé hasan)

48) Avant de s'endormir, le Prophète (Paix et Salut sur lui) récitait ces paroles : « **Seigneur ! Délivre- moi de tout mal, le jour que Tu enverras Tes serviteurs** » (3fois)

49) Le Prophète a encore recommandé d'invoquer la grâce et le pardon de Dieu, en se couchant, de dire : « **Soubhâna Allâh (Pureté), Gloire à la Majesté de Dieu.** » ; de dire encore ; « **Gloire à Dieu ! Dieu est grand.** » (Rapporté par Mouslim)

50) Le Prophète (Paix et Salut d'Allâh sur lui) a dit : « *Chaque fois qu'un groupe de personnes se réunissent pour évoquer Allâh (Exalté), les Anges les entourent de leurs ailes, la miséricorde les enveloppe et la quiétude descend sur eux et Allâh (Le Très Haut) les évoque auprès de ceux qui sont auprès de Lui (les Anges rapprochés) !* » (Rapporté par Mouslim)

51) Le Prophète (Paix et Salut d'Allâh sur lui) a dit : « *La meilleure évocation, par excellence, c'est **Lâ ilâha illâ Allâh** (Il n'y pas d'Allâh Hormis Allâh) ; et la meilleure invocation c'est : **Al Hamdou li-llâh** (Louange à Allâh) ! » (Rapporté par At-Tirmidhî, An-Nasa'î et autres. Hasan)*

52) L'Envoyé d'Allâh (Paix et Salut d'Allâh sur lui) a dit : « *Tout individu, qui dit en toute sincérité : **lâ ilâha illâ Allâh**, les portes du ciel s'ouvriront à lui, jusqu'à ce que sa parole parvienne au Trône d'Allâh, et ce, à condition qu'il ne commette pas entre temps les grands péchés. » (Rapporté (At-Tirmidhî, jugé hasan)*

53) Anas Ibn Mâlik (Qu'Allâh soit satisfait de lui) a rapporté que le Messager d'Allâh (Paix et Salut d'Allâh sur lui) a dit : « *Lorsque vous passez par les jardins du Paradis, entrez-y et cueillez ! »*

-On lui demanda : « Qu'est-ce que les jardins du Paradis ? »

-Il répondit (Paix et Salut d'Allâh sur lui) : « *Les assemblées où l'on évoque Allâh ! »* (Jugé sahîh par Al Albânî)

54) D'après Aboû Hourayra (Qu'Allâh soit satisfait de lui), le Prophète (Paix et Salut d'Allâh sur lui) a dit :
« Dès que le pied du musulman foule le sol d'une mosquée pour y prier et évoquer Allâh, Allâh l'accueille avec joie, comme l'on accueille un proche qui s'est absenté longtemps, et est de retour parmi les siens. » ((Jugé sahîh par Al Albânî)

55) Aboû Hourayra (Qu'Allâh soit satisfait de lui) a rapporté, que le Messager d'Allâh (Paix et Salut d'Allâh sur lui) évoquait Allâh en permanence et en toute situation. » (Rapporté par Aboû Dâwoûd, jugé sahîh)

56) Ibn Mas'ôûd (Qu'Allâh soit satisfait de lui) a raconté que l'Envoyé d'Allâh (Paix et Salut sur lui) a dit : « J'ai rencontré, la nuit de mon Ascension Ibrâhîm et il m'a dit : « Ô Mouhammad, transmet le salut à ta communauté et informe-la que le sol du Paradis est fertile, son eau est douce, avec des bas-fonds et sa semence c'est : **Soubhâna Allâhi, wa al hamdou lillâhi, wa lâ ilâha illâ Allâhou, wa Allâhou akbar.** » (Jugé hasan par Al Albânî)

57) D'après Jâbir (Qu'Allâh soit satisfait de lui), le Messager d'Allâh (Paix et Salut d'Allâh sur lui) a dit : « *Celui qui dit : **Soubhâna Allâh al 'Azîm** : Pureté à Allâh Le Tout-Puissant, un palmier lui sera planté au Paradis.* » (Rapporté par Al Albânî et jugé sahîh)

58) Aboû Moûsâ Al Ach'arî (Qu'Allâh soit satisfait de lui) a raconté, qu'en retour d'une expédition en compagnie du Prophète (Paix et Salut d'Allâh sur lui), en s'approchant de Médine, les gens élevèrent leurs voix avec le Takbîr, alors le Messager d'Allâh (Paix et Salut d'Allâh sur lui) leur dit : « *Votre Seigneur n'est pas sourd et n'est pas loin ! Il est parmi vous et plus proche de vous que la tête de votre monture, puis il me dit : « Ô Abd Allâh Ibn Qays ! Veux-tu que je t'apprenne un trésor du Paradis ? C'est **Lâ hawla wa lâ qouwwata illâh billâh** !* » (Rapporté par Al Boukhârî, Mouslim et autres)

59) Qays Ibn Sa'd Ibn 'Oubâda, (Qu'Allâh soit satisfait d'eux) a dit : « Mon père m'a mis au service du prophète (Paix et Salut d'Allâh sur lui), un jour alors que je venais d'achever ma prière, le Messager d'Allâh (Paix et Salut d'Allâh sur lui) passa à côté de moi et me frappa légèrement avec le pied et me dit :

-« *Veux-tu que je t'indique une des portes du Paradis ?* »

-Je répondis : « Très certainement, ô Messager d'Allâh ! »

-Il me dit alors : « *C'est : Lâ hawal wa lâ qouwwata illâ billâh !* » (Jugé sahîh par Al Albânî)

60) D'après Aboû Hourayra (Qu'Allâh soit satisfait de lui), le Prophète (Paix et Salut d'Allâh sur lui) a dit : « *Ne cesse pas de répéter : Lâ hawla wa lâ qouwwata illâ billâh, car c'est un des trésors du Paradis.* » (Jugé sahîh par Al Albânî)

61) 'Abd Allâh Ibn Abî Awfâ (Qu'Allâh soit satisfait de lui) a raconté qu'un homme s'était présenté devant le Prophète (Paix et Salut d'Allâh sur lui) et lui dit : « Je suis incapable d'apprendre du Coran ! Apprends-moi quelque chose d'équivalent en récompense. »

Alors le Prophète (Paix et Salut d'Allâh sur lui) lui dit : « *Dis : Soubhâna Allâh, wa al hamdou lillâh wa lâ ilâha illâ Allâh wa Allâhou akbar wa lâ hawla wa lâ qouwwata illâ billâh Al 'Aliyyou al 'Azîm (Pureté d'Allâh ; Louange à Allâh, Il n'y a pas d'Allâh hormis Allâh, Allâh est Le Plus grand, Il n'y a pas de puissance ni de force qu'en Allâh, Le Très Haut, Le Très Puissant).* » (Rapporté par Aboû Dâwoûd et jugé sahîh)

62) Anas Ibn Mâlik (Qu'Allâh soit satisfait de lui) a rapporté avoir entendu le Messager d'Allâh (Paix et Salut d'Allâh sur lui) dire :

« *Allâh (Le Très-Haut) dit : « Ô fils d'Adam ! Chaque fois que tu Me demandes et que tu Me supplies, certes, Je te pardonne ce que tu as commis et Je ne M'en soucie plus guère !*

« *Ô fils d'Adam ! Si tes péchés atteignent les firmaments du ciel, puis que tu Me demandes pardon, certes, Je te pardonne !*

« *Ô fils d'Adam ! Si tu viens à Moi avec le poids de la terre en péchés et que tu viens à Ma rencontre sans rien M'associer, certes, Je t'apporterai son équivalent en pardon !* » (Rapporté par At-Tirmidhî et Aḥmad. Jugé sạhîh par Al Albânî)

63) D'après Aboû Hourayra (Qu'Allâh soit satisfait de lui), le Prophète (Paix et Salut d'Allâh sur lui) a dit :

« *Chaque fois que le serviteur commet un péché, un point noir vient s'incruster dans son cœur. Lorsqu'il cesse, demande pardon et se repent à Allâh, son cœur en est nettoyé ; s'il revient au péché, alors on y rajoutera jusqu'à ce que ces points envahissent tout le cœur. C'est a-rân Qu'Allâh a cité dans Sa Parole : « **Kallâ bal râna 'alâ qouloûbihim mâ kânoû yaksiboûn** : Non ! En vérité, la souillure s'est emparée de leurs cœurs en conséquence de leurs méfaits. » »*

(Rapporté par At-Tirmidhî et Al Albânî l'a authentifié)

64) Thawbân (Qu'Allâh soit satisfait de lui) a raconté, qu'après avoir terminé sa prière, le Prophète (Paix et Salut d'Allâh sur lui) avait l'habitude de demander trois fois de suite, pardon à Allâh, puis il disait : « *Allâhoumma anta As-Salâm, wa minka as-salâm, tabârakta yâ Dhâ Al Jalâli wal Ikrâm : Seigneur ! Tu es La Paix, et de Toi viens la paix. Béni sois-Tu ! Ô Toi qui es ceint de Majesté et de Magnificence.* » (Rapporté par Mouslim et autres)

65) Le Prophète (Paix et Salut d'Allâh sur lui) a dit : « *Satan a dit : « Seigneur ! Je jure par Ta Gloire, je ne cesserai pas de tenter Tes serviteurs tant qu'il y aura un souffle de vie dans leurs corps. Alors Allâh (Exalté) dit : « Je Jure par Ma Grandeur ! Je ne cesserai alors de leur pardonner tant qu'ils me demandent pardon ! »* (Authentifié par Al Albânî)

66) L'Envoyé d'Allâh (Paix et Salut sur lui) a dit : « *L'Ange de gauche n'enregistre pas durant six heures les méfaits du serviteur musulman pécheur, s'il regrette et se repent, l'Ange l'annule, sinon il lui sera prescrit comme un seul péché.* » (Hadîth jugé hasan par Al Albânî)

67) Le Prophète (Paix et Salut d'Allâh sur lui) a dit : « Ô gens ! Repentez-vous à Allâh et demandez-Lui pardon. Quant à moi je me repens à Allâh et je Lui demande pardon soixante-dix fois (septante) par jour ! » (Hadîth jugé sahîh par Al Albânî)

68) Le Prophète d'Allâh (Paix et Salut d'Allâh sur lui) a dit : « Je Jure par Celui qui détient mon âme entre Sa Main, si vous péchez jusqu'à ce que vos péchés remplissent l'espace entre le ciel et la terre, puis vous demandez pardon à Allâh (Exalté), certes, Il vous pardonnera. »

Ou il a dit : « Je jure par Celui qui détient entre Sa Main l'âme de Mouhammad, si vous ne commettez plus de péchés, Allâh (Exalté) vous fera disparaître, puis fera venir des gens qui pécheront, Lui demanderont pardon, et Il leur pardonnera ! » (Jugé sahîh par Al Albânî)

69) 'Outhmân Ibn 'Affân (Qu'Allâh soit satisfait de lui) a dit : « Chaque fois que le Messager d'Allâh (Paix et Salut d'Allâh sur lui) enterrait un mort, il se tenait devant sa tombe et disait : « Demandez le pardon pour votre frère, et Qu'Allâh le raffermisse dans ses réponses, car il est interrogé en ce moment. » (Rapporté par Aboû Dâwoûd et authentifié par Al Albânî)

70) Aboû Hourayra (Qu'Allâh soit satisfait de lui) a rapporté que le Messager d'Allâh (Que les Bénédiction et la Paix d'Allâh soient sur lui) a dit :

« Notre Seigneur (qu'Il soit exalté et glorifié) 'descend' chaque nuit dans le ciel le plus proche, lorsqu'il ne reste qu'un tiers de la nuit, et Il dit : « Qui M'invoque, que Je puisse exaucer ses prières ? Qui Me demande quelque chose, que Je puisse la lui accorder ? Qui implore Mon pardon, que Je le lui accorde ? » (Rapporté par Al Boukhârî et Mouslim)

71) Le Messager d'Allâh (Paix et Salut d'Allâh sur lui) a dit : *« Trois invocations ne seront point refusées : l'invocation du parent, l'invocation du jeûneur et l'invocation du voyageur. » (Hadîth authentifié par Al Albânî)*

72) L'Envoyé d'Allâh (Paix et Bénédiction d'Allâh sur lui) a dit : *« Le dernier tiers de la nuit est le moment le plus propice pour l'acceptation des invocations et où Allâh est le plus proche de Son serviteur.*

Si vous pouvez être parmi ceux qui L'invoquent en ce moment-là, faites-le ! » (Rapporté par At-Tirmidhî. Sahîh)

73) Le Prophète (Paix et Salut d'Allâh sur lui) a dit : « Ô les gens ! Dieu est bon et n'accepte que ce qui est bon (licite). Sachez qu'Allâh a ordonné aux croyants la même chose qu'Il a ordonné aux Messagers, Il a dit (Qu'Il soit exalté) : **« Ô Mes Messagers, nourrissez-vous d'aliments licites et agréables et faites le bien. Je suis pleinement instruit de vos œuvres : *Yâ ayyouhâ arrousoulou kouloû mina at-tayyibâti wa'maloû sâlihan innî bimâ ta'maloûna 'alîmoun.* »** (Ste 33/V.51) ; Et Il a dit (Qu'Il soit exalté) : **« Croyants ! Usez des nourritures saines qui vous sont offertes et soyez-en reconnaissants envers l'Éternel, et remerciez Allâh, si c'est Lui que vous adorez : *Yâ ayyouhâ alladhîna 'âmanoû kouloû min tayyibâti mâ razaqnâkoum wa-chkouroû li-llâhi in kountoum iyyâhou ta'boudoûn...* »** (Ste 2/V.172)

Ensuite le Prophète (Paix et Salut d'Allâh sur lui) a cité en exemple l'individu qui vient de loin, les cheveux ébouriffés et tout poussiéreux, lève ses mains vers le ciel en disant : *« Seigneur ! Seigneur ! »* ; alors que sa nourriture est d'origine illicite ; ses vêtements proviennent de l'illicite et il est engraisé par l'illicite. Comment espère-t-il qu'on l'exauce ! » (Rapporté par Mouslim, Aḥmad et At-Tirmidhî)

74) An-Nou'mân Ibn Bachîr (Qu'Allâh soit satisfait de lui) a rapporté que le Messager d'Allâh (Paix et Salut d'Allâh sur lui) a dit : « *L'invocation, c'est l'adoration !* » (Rapporté par At-Tirmidhî. Sahîh)

75) Aboû Hourayra (Qu'Allâh soit satisfait de lui) a rapporté, que le Prophète (Paix et Salut d'Allâh sur lui) a dit : « *Il n'y a pas une chose qu'Allâh, (Le Très Haut,) aime honorer plus que toute autre, que l'invocation !* » (Sahîh. Rapporté par At-Tirmidhî)

76) Jâbir Ibn 'Abd Allâh (Qu'Allâh soit satisfait de lui) a rapporté avoir entendu le Prophète (Paix et Salut d'Allâh sur lui) dire : « *La meilleure évocation est : **Lâ ilâha illâ Allâh** : Il n'y a pas de Dieu en dehors d'Allâh ; et la meilleure invocation est : **Al Hamdou lillâhi** : Louange à Dieu.* » (Hasan. Rapporté par At-Tirmidhî et Ibn Mâjah)

77) D'après Aboû Oumâma (Qu'Allâh soit satisfait de lui), on a demandé au Prophète (Paix et Salut d'Allâh sur lui) : « *Quelle est l'invocation la plus exaucée (par Allâh) ?* » Il a répondu : « *Celle du dernier tiers de la nuit et celle qui est dite après l'accomplissement des prières prescrites.* » (Rapporté At-Tirmidhî. Sahîh)

78) Ibn 'Oumar (Qu'Allâh soit satisfait de lui et de son père) a rapporté que l'Envoyé de Dieu (Paix et Salut d'Allâh sur lui) a dit : « *Ô serviteurs de Dieu ! Je vous recommande l'invocation, car, très certainement, l'invocation sert contre l'épreuve qui survient et contre l'épreuve qui n'est pas encore survenue !* » (Rapporté par At-Tirmidhî. Sahîh)

79) D'après 'Amr Ibn Chou'ayb, d'après son père, d'après son grand-père, qui a rapporté que le Prophète (Paix et Salut sur lui) a dit : « *La meilleure invocation est celle du jour de 'Arafat, et la meilleure parole que j'ai dite ainsi que les Prophètes avant moi, c'est : Lâ ilâha illâ Allâh waḥdahou lâ charîka lahou, lahou al moulkou wa lahou al ḥamdou wa houwa 'alâ koulli chay'in qadîr : Il n'y a pas d'autre Dieu qu'Allâh, Seul sans associé, à Lui la Royauté et La Louange et Il a pouvoir sur toute chose.* » (Hadîth jugé ḥasan par Al Albânî)

80) Thawbân (Que Dieu soit satisfait de lui) a rapporté, que le Prophète (Paix et Salut d'Allâh sur lui) a dit : « *Seul le bien prolonge (par la baraka) dans la vie de l'un d'entre vous, et seule l'invocation repousse la Destinée !* » (Rapporté par Ibn Mâjah et jugé sahîh)

81) ‘Outhmân Ibn Hanîf (Qu’Allâh soit satisfait de lui) raconta, qu’un homme aveugle se présenta auprès du Prophète (Paix et Salut d’Allâh sur lui) et lui dit : « Invoque Dieu pour qu’Il me guérisse ! »

-Le Prophète (Paix et Salut d’Allâh sur lui) lui dit : « *Si tu veux j’invoque Allâh pour toi afin qu’Il te réserve le crédit de cette invocation pour le Jour dernier ou si tu veux, je L’invoque pour toi maintenant !* »

-L’homme dit : « Invoque Allâh pour qu’Il me guérisse maintenant ! » Alors le Prophète (Paix et Salut d’Allâh sur lui) lui ordonna de parfaire ses ablutions, de prier deux rak’ates et d’invoquer Allâh en ces termes :

« *Ô Seigneur, je Te demande et je m’adresse à Toi par Mouhammad, le Prophète de la miséricorde. Ô Mouhammad je m’adresse, par toi, à mon Seigneur dans cette affaire-ci pour qu’elle me soit accordée. Seigneur fais qu’il intercède en ma faveur auprès de Toi : Allâhoumma innî as’alouka wa atawajjahou ilayka bi-Mouhammadin nabiiyou ar-rahmati. Yâ Mouhammad innî tawajjahtou bika ilâ Rabbî fî hâjatî hâdhihi litouqdâ. Allâhoumma chaffi’hou fiyya.* » (Rapporté par Ibn Mâjah, At-Tirmidhî, Al Hâkim et An-Nasâ’î. Jugé sahîh par Al Albânî)

82) Ibn 'Abbâs (Qu'Allâh soit satisfait de lui) a dit : « Le Prophète d'Allâh (Paix et Salut sur lui) nous apprenait cette invocation, comme il nous apprenait les sourates du Coran : « *Seigneur, je cherche protection auprès de Toi contre le châtement de l'Enfer ! Seigneur, je cherche protection auprès de Toi contre le châtement de la tombe, contre les tentations du faux messie (al masîh ad-dajjâl) et contre les tentations de ce monde d'ici-bas et les épreuves de la mort :*

Allâhoumma innî a'ôûdhou bika min 'adhâbi jahannama, wa a'ôûdhou bika min 'adhâbi al qabri, wa a'ôûdhou bika min fitnati al masîhi ad-dajjâli, wa a'ôûdhou bika min fitnati al mahyâ wa al mamâti. »
(Rapporté par Mouslim)

83) Le Prophète d'Allâh (Paix et Salut sur lui) a dit : « *L'homme le plus incapable est celui qui est incapable d'invoquer (Son Seigneur), et l'homme le plus avare est, certes, celui qui ne salue pas les autres ! »* (Sahîh selon Al Albânî)

84) Anas Ibn Mâlik (Qu'Allâh soit satisfait de lui) a dit : « Le Prophète d'Allâh (Que les Bénédictions d'Allâh soient sur lui) a dit : « *Aucune invocation n'est refusée entre l'appel à la prière (al adhân) et l'annonce (al iqâma). »*
(Rapporté par Aboû Dâwoûd. Sahîh)

85) D'après Aboû Hourayra (Qu'Allâh soit satisfait de lui), le Messager de Dieu (Paix et Salut sur lui) a dit : « *Le serviteur est très proche de son Seigneur durant la prosternation, alors multipliez, en ce moment-là, vos invocations !* » (Rapporté par Mouslim)

86) Notre mère 'Â'icha (Qu'Allah soit satisfait d'elle) a dit : « *Le Prophète d'Allâh (Paix et Salut sur lui) aimait plus les invocations groupées que toutes autres.* » (Sahîh. Rapporté par Aboû Dâwoûd)

87) Le Prophète (Paix et Salut d'Allâh sur lui) a dit : « *Quand l'appel à la prière est lancée, les portes du Ciel s'ouvrent et les invocations sont exaucées.* » (Hasan selon Al Albânî)

88) Le Messager d'Allâh (Paix et Salut d'Allâh sur lui) a dit : -« *Je vous annonce une bonne nouvelle, je vous annonce une bonne nouvelle ! N'est-ce pas que vous affirmez qu'il n'y a pas d'Allâh hormis Allâh seul, et que je suis le Messager D'Allâh ?* »

-Ils lui répondirent : « Certes ! Ô Messager d'Allâh ! »

-Le Prophète (Paix sur lui dit) dit alors : « *Ce coran est un moyen, dont une extrémité est entre la Main d'Allâh, et l'autre extrémité entre vos mains ? Alors attachez-vous-y fermement, vous ne serez jamais égarés et vous ne serez jamais en perte !* » (Rapporté par At-Tabrânî et jugé sahîh par Al Albân)

89) Le Prophète (Paix et Salut d'Allâh sur lui) a dit : « *Celui qui se lève pour prier la nuit et récite dix versets, il ne sera pas inscrit parmi les distraits (*al ghâfilîn*); celui qui prie la nuit en récitant cent versets, il sera compté parmi « *al qânitîn* » (les pieux assidus).*

*Quant à celui qui prie en récitant mille versets, il sera compté parmi « *al mouqantirîn* » (ceux qui ont amassé des bienfaits incalculables).* » (Rapporté par Al Hâkim et jugé sahîh)

90) D'après 'Abd Allâh Ibn 'Âmir Ibn Rabî'a, d'après son père (Qu'Allâh soit satisfait de lui), qui a dit : « Le Prophète (Paix sur lui) a dit : « *Tout musulman qui prie sur moi, les Anges ne cessent de prier sur lui, tant qu'il est ainsi. Alors que chaque serviteur en tire profit, en s'y adonnant en nombre réduit ou en la multipliant.* » (Rapporté par Ibn Mâjah. Hadîth hasan)

91) Aboû Houmayd As-Sâ'idî (Qu'Allâh soit satisfait de lui) a dit : « Les gens demandèrent au Prophète (Paix sur lui) : « Ô Messenger d'Allâh ! On nous a ordonné de prier sur toi. Comment doit-on prier sur toi ? »

Le Prophète (Paix sur lui) répondit : « Dites : *«Allâhoumma sallî 'alâ Mouhammad wa azwâjîhi wa dhourriyatîhi, kamâ sallayta 'alâ Ibrâhîma wa bârik 'alâ Mouhammad wa azwâjîhi, wa dhourriyatîhi kamâ bârakta 'alâ Ibrâhîma fî al 'âlamîna, innaka Hamîdoun Majîdoun.*

Ô Allâh, prie sur Mouhammad, sur ses épouses et sur sa descendance, comme Tu as prié sur Ibrâhîm. Ô Allâh, béni Mouhammad, ses épouses et sa descendance, comme Tu as béni Ibrâhîm d'entre les Hommes. Tu es, certes, Le Digne de louanges, Le Majestueux. » (Rapporté par Al Boukhârî et Mouslim)

92) Aboû Hourayra (Qu'Allâh soit satisfait de lui) a rapporté que le Prophète (Paix et Salut d'Allâh sur lui) a dit : « *Ne faites pas de vos demeures des tombes* (lieu réservé pour dormir uniquement) ! Ne faites pas de ma tombe un lieu de culte et de festivités et priez sur moi, car vos prières me parviennent quel que soit l'endroit où vous trouverez.* » (Rapporté par Aboû Dâwoûd)

93) Ibn 'Abbâs a rapporté, que l'Envoyé d'Allâh (Paix et Salut d'Allâh sur lui) a dit : « *Celui qui oublie de prier sur moi, il a, certes, fait fausse route vers la porte du Paradis.* » (Rapporté par Ibn Mâjah. Sahîh)

94) Le Messager d'Allâh (Paix et Salut sur lui) a dit : « *Trois qualités celui qui les possède a, très certainement, réunit les éléments de la foi : le fait de prendre justice de soi ; le fait de saluer les savants et le fait de dépenser, pour Dieu, alors qu'en est dans le besoin !* » (Rapporté par Al Boukhârî)

95) 'Abd Allâh Ibn 'Amr (Qu'Allâh soit satisfait de lui) a raconté qu'un homme vint demander au Prophète (Paix et Salut d'Allâh sur lui) : « *Quel est le meilleur Islâm ?* » Le Prophète (Que les Bénédictions d'Allâh soient sur lui) répondit : « *C'est lorsque tu donnes généreusement à manger (à ton invité ou aux pauvres), et que tu salutes aussi bien les gens que tu connais que ceux que tu ne connais pas !* » (Rapporté par Al Boukhârî et Mouslim)

96) Le Messager de Dieu (Que la Paix et le Salut de Dieu soient sur lui) a dit : « *Très certainement, les cinq prières (quotidiennes), de la prière du vendredi jusqu'à l'avènement*

de la suivante, tout comme le jeûne du Ramadan jusqu'au Ramadan suivant, expient ce qui est survenu entre-temps, si toutefois on a évité les péchés majeurs ! » Rapporté par Mouslim et At-Tirmidhî, d'après Aboû Hourayra

97) Dans les Sounan, il est rapporté que le Prophète (Paix et Salut de Dieu sur lui) a dit : *«Celui qui a délaissé la prière volontairement, Dieu n'est plus tenu par aucun pacte vis-à-vis de lui et Il s'en décharge.»*(Ibn Mâjah et Al Bayhaqî)

98) Le Messager d'Allâh (Paix et Salut de Dieu sur lui) : *« Celui qui persévère dans la pratique de la prière, cette dernière lui sera une lumière, une preuve en sa faveur et une délivrance au Jour du Jugement; quant à celui qui la délaisse, elle ne lui sera ni lumière, ni preuve ni délivrance, et il sera avec Pharaon, Qâroûn, Hâmân et Oubay Ibn Khalaf »*(Ahmad, d'après 'Abd-Allah Ibn 'Amr Ibn Al 'Âs)

99) Al Bhayhaqî a rapporté que 'Oumar Ibn Al-Khattâb (Que Dieu soit satisfait de lui) a raconté qu'un homme vint auprès du Prophète de Dieu (Paix et Salut de Dieu sur lui) et lui demanda :

- « Ô Messager de Dieu ! Quelle est l'action que Dieu aime le plus ? »

Le Prophète (Paix et Salut de Dieu sur lui) lui répondit :

- « *La prière à son heure : celui qui la délaisse n'a pas de religion, car la prière est l'épine dorsale de la religion.* »

100) Le Messager de Dieu (Paix et Salut de Dieu sur lui) a dit : « *Lorsque le serviteur accomplit sa prière au début du temps, elle remonte au ciel et elle est lumineuse jusqu'à ce qu'elle soit auprès du Trône, où elle ne cessera de demander le pardon pour son auteur jusqu'au Jour du Jugement en disant: « Que Dieu te préserve comme tu m'as préservée ! Et lorsque le serviteur s'acquitte de sa prière en dehors de son temps légal, elle monte au ciel mais sur elle plane une obscurité, et lorsqu'elle atteint le ciel, on l'emballage comme on emballe un vêtement usé. On la jettera à la face de son auteur, à qui elle dira : « Que Dieu te perde comme tu m'as négligée ! »* (At-Tabarânî et At-Tayaloussî)

101) Le Messager de Dieu (Paix et Salut de Dieu sur lui) a dit : « *Toute personne possédant de l'or ou de l'argent et ne s'acquittant pas de leur zakât, se verra, au Jour du Jugement, brûler le front, les flancs et le dos, par des plaques de feu qui seront sur chauffées dans l'Enfer.*

Chaque fois qu'elles se refroidiront, elles seront remises dans le Feu. Le Châtiment durera une journée dont la longueur est de cinquante mille années, et ce jusqu'à ce que Dieu ait fini de juger entre les Hommes, alors enfin il verra où sera son devenir ; au Paradis ou en Enfer. » (Rapporté par Al Boukhârî et Mouslim)

102) Dans les deux Sahîh, on a rapporté que l'Envoyé de Dieu (Paix et Salut de Dieu soient sur lui) a dit : « *L'Islam est bâti sur cinq piliers : l'attestation qu'il n'est pas d'autre dieu qu'Allâh et que Mouhammad est Son Messager ; l'accomplissement de la prière ; l'acquiescement de la zakât; le pèlerinage à la Maison (de Dieu) et le jeûne de Ramadan.* » (Rapporté par Al Boukhârî et Mouslim)

103) Le Prophète (Paix et Salut de Dieu sur lui) a dit aussi : « *Celui qui rompt volontairement un jour de jeûne de ramadan, même s'il venait à jeûner toute sa vie, cela ne le remplacerait point !* » (At-Tirmidhî)

104) Le Messager de Dieu (Paix et Salut de Dieu sur lui) a dit : « *Celui qui était en possession des provisions et de la monture lui permettant d'accomplir le pèlerinage (al hajj) à la Maison sacrée de Dieu, et ne l'a pas fait, qu'il meure s'il le veut en juif ou en chrétien !* »

Et cela parce que Dieu (Exalté) dit : « *Dieu a prescrit aux Hommes, par déférence envers Lui, de se rendre en pèlerinage à Sa Demeure, pour quiconque en a les moyens.* » (Ste 3/V97) » (At-Tirmidhî et Al Bayhaqî)

105) Le Messager de Dieu (Paix et Salut de Dieu sur lui) a dit aussi : « *S'il y avait dans la Science de Dieu connaissance d'un méfait que l'on puisse perpétrer à l'encontre des parents, moindre que le fait de leur dire« Ooff ! »*, Il l'aurait interdit.

Que celui qui est abject envers ses parents fasse par ailleurs tout le bien possible, il ne sera pas admis au Paradis !

Que l'enfant bienfaisant envers ces parents fasse ce qu'il veut, il ne sera pas en Enfer !» (Rapporté par Ad-Daylamî)

106) D'après Aboû Hourayra (Que Dieu soit satisfait de lui), le Messager de Dieu (Paix et Salut de Dieu sur lui) a dit : « *Quatre types d'individus, c'est à juste titre que Dieu ne les fera point entrer au Paradis, ni y goûter ses délices, à moins qu'ils ne se repentent : L'ivrogne invétéré ; le tuteur d'un orphelin qui dilapide injustement l'argent de l'orphelin qui est sous sa tutelle, celui qui a manqué de respect envers ses parents et celui qui les a négligés.* » (Rapporté par Al Hâkim)

107) Le Prophète (Paix et Salut de Dieu sur lui) a dit : « *Celui qui avait des proches parents pauvres et n'a pas été bienfaisant avec eux, même s'il s'est montré généreux par ses aumônes envers d'autres, Dieu n'acceptera pas ses aumônes et ne le regardera pas au Jour Dernier.* » (Rapporté par At-Tabarâni)

108) Le Prophète (Paix et Salut de Dieu sur lui) a dit : « *Lorsque le musulman commet l'adultère, il n'est plus croyant, au moment où il l'a commis !*

*Lorsqu'il vole, il n'a plus la foi au moment où il a volé !
Lorsqu'il boit du vin, il n'est plus croyant au moment où il l'a bu !
Lorsqu'il usurpe par la force une propriété de grande valeur, uniquement pour se faire une réputation et que les gens le craignent, il n'est plus, certes, en ce moment un croyant !* »
(Al Boukhârî et Mouslim)

109) Le Messager de Dieu (Paix sur lui) a dit : « *La fornication de l'œil c'est le regard, la fornication de la langue c'est la parole (interdite)*, la fornication de la main c'est son utilisation dans l'oppression des autres, la fornication des pieds c'est le fait d'aller dans les endroits interdits, la fornication de l'oreille c'est d'écouter ce qui est blâmable.*

L'âme désire et espère (le péché), et ce sont les parties intimes qui ratifient cela ou le refusent !» (Al Boukhârî et Mouslim)

* Telle la calomnie, la délation, la grossièreté

110) D'après Aboû Sa'îd Al Khoudrî (Que Dieu soit satisfait de lui), le Messager de Dieu (Paix et Salut de Dieu sur lui) a dit : *« La nuit de mon ascension, je suis passé par des gens qui avaient de gros ventres (chacun était aussi gros qu'une vaste maison), et que la lourdeur empêchait de bouger. Ils étaient étendus, en Enfer, sur le passage de Pharaon et sa famille, qui les piétinaient matin et soir, à chaque fois qu'ils étaient exposés au Feu. »*

Le Prophète (Paix et Salut de Dieu sur lui) a ajouté : *«Ceux-ci arriveront tels un troupeau de chameaux qui n'entendent pas et ne raisonnent pas. Lorsque ceux aux ventres alourdis les verront venir, ils tenteront de se lever pour s'éloigner de leur chemin, mais ils seront pris de derrière et de devant et seront piétinés. Tel sera leur châtement durant leur séjour dans 'Al-barzakh'.»**

*Al-barzakh : temps qui s'écoule entre le moment de la mort et le Jour de la Résurrection, et lieu de séjour des âmes entre ce bas monde et l'au-delà.

Le Prophète (Paix et Salut de Dieu sur lui) a dit avoir demandé à Jibrîl (Paix sur lui) qui étaient ces gens. Il lui répondit : « *Ce sont ceux qui consumaient les intérêts de leurs prêts. Ils se réveilleront comme celui que le diable a foudroyé.* » (Rapporté par Al Bayhaqî et Ibn Abî Hâtim)

111) Le Messager de Dieu (Paix et Salut de Dieu soient sur lui) a dit : « *Mentir à mon sujet, ce n'est pas comme mentir sur le compte de quelqu'un d'autre ! Celui qui ment sur moi, volontairement, qu'il se réserve une chaire en Enfer!* » (Rapporté par Mouslim)

112) Le Messager de Dieu (Paix et Salut de Dieu sur lui) a dit aussi : « *Toute personne ayant reçu la charge de diriger ne serait-ce que dix personnes, se présentera le Jour dernier les mains liées au cou. Soit sa justice le libérera, soit son injustice le fera périr.* » (Rapporté par Ahmad)

113) Parmi les invocations du Prophète (Paix et Salut de Dieu soient sur lui), on cite : « *Seigneur ! Accorde là Grâce et sois bienveillant envers tout individu qui a eu une responsabilité quelconque, et a été bienveillant envers ma communauté.* »

Seigneur ! Sois indulgent envers celui qui a été plein de compassion à leur égard ! » (Rapporté par Mouslim)

114) Le Prophète (Paix et Salut de Dieu sur lui) a dit :
*« Le Paradis et l'Enfer se sont disputés. Le Paradis a dit :
« Pourquoi n'ont accès à moi que les faibles, et les gens sans valeur ? »*

L'Enfer a dit : « J'ai été consacré aux Tyrans et aux orgueilleux ! » (Rapporté par Mouslim)

115) Le Messager de Dieu (Paix et Salut de Dieu soient sur lui) a dit : *« Trois personnes, Dieu ne leur adressera pas la parole, au Jour du Jugement : elles ne seront point purifiées et un châtimement douloureux leur sera réservé :*

- celui qui allonge ses vêtements par ostentation ;*
- celui qui fait suivre ses bienfaits par des reproches et rappelle sans cesse ses faveurs envers autrui ;*
- et celui qui liquide sa marchandise en usant de serment mensonger ! » (Rapporté par Al Boukhârî)*

116) Le Prophète (Paix sur lui) a dit : *« Le croyant peut commettre toutes sortes de péchés, excepté la trahison et le mensonge ! » (Al Bazzâr et Aboû Ya'lâ)*

117) Ibn 'Oumar (Que Dieu soit satisfait de lui) a rapporté que le Messager de Dieu (Paix et Salut de Dieu sur lui) a dit : « *Tout produit enivrant, c'est du « khamr» (alcool) ! Et tout alcool est interdit ! Celui qui en boit dans ce monde d'ici-bas, et continue à en consommer jusqu'à sa mort, sans se repentir, en sera privé dans l'Au-delà. »* (Rapporté par Mouslim)

118) Le Messager de Dieu (Que la Paix et le Salut de Dieu soient sur lui) a dit : « *Ni celui qui désobéit à ses parents, ni celui qui s'enorgueillit des bienfaits qu'il a dispensés aux gens (al mannân), ni le buveur invétéré d'alcool, ni l'adorateur d'une idole, ne pourront sentir l'odeur du Paradis. Or l'odeur du Paradis se sent à partir d'une distance équivalente à cinq cent années de marche ! »* (Rapporté par At-Tabarânî)

119) Le Prophète (Paix et Salut de Dieu sur lui) a dit : « *L'individu mourra dans l'état qui lui était habituel durant sa vie, et se verra ressuscité dans l'état qui était le sien au moment de sa mort !»* (Rapporté par Mouslim)

120) 'Abd-Allâh a rapporté que l'Envoyé de Dieu (Paix et Salut de Dieu sur lui) a dit : « *Celui qui a fait un serment mensonger dans l'unique but de s'appropriier (injustement) les biens d'une personne musulmane, encourra la Colère de Dieu, le Jour où il Le rencontrera.* » (Al Boukhârî et Mouslim)

121) L'Envoyé de Dieu (Paix et Salut de Dieu sur lui) a dit : « *Dieu vous interdit de jurer par vos ancêtres ! Celui qui veut jurer, qu'il jure par Dieu ou qu'il se taise !* » (Mâlik, Al Boukhârî et Mouslim)

122) Le Messager de Dieu (Que la Paix et le Salut de Dieu soient sur lui) a dit : « *Celui qui a été injuste vis-à-vis de son frère : il l'a diffamé en son honneur ou autre chose, qu'il s'en dégage en demandant pardon (ou en réparant), avant que n'arrive le Jour où il ne sera plus question de dînâr ni de dirham. Car si l'opresseur a quelques bonnes œuvres, on lui en diminuera selon la valeur de l'injustice commise, et s'il n'avait point de bonnes actions, on retirera des péchés de la victime pour l'en charger.* » (Rapporté par Al Boukhârî et At-Tirmidhî)

123) 'Abd-Allâh Ibn Ounays a raconté avoir entendu le Messager de Dieu (Paix et Salut de Dieu sur lui) dire : « *Les Hommes seront rassemblés, pour le Jugement, pieds et corps nus, non circoncis. Un appel s'adressera à eux d'une voix que tout le monde entendra : Je suis Le Roi, Je suis Le Juge Souverain, il est hors de question que quiconque entre au Paradis ou en Enfer, avant que justice ne soit faite, et avant qu'il ne soit rendu compte de toute injustice commise, ne serait-ce qu'une gifle ou plus ! Et ton Seigneur n'est injuste envers personne !* »

-On lui demanda : « Ô Prophète de Dieu ! Comment donc pourra-t-on rendre justice, alors que nous serons pieds et corps nus ? »

-Il répondit : « *C'est par vos bonnes ou vos mauvaises actions que se fera la rétribution, et en vérité ton Seigneur ne lèse personne !* » (At-Tabarânî et autres)

124) Le Prophète (Paix et Salut de Dieu sur lui) a dit : « *Les Anges sont venus à un homme dans sa tombe et lui ont dit : « Nous allons te donner cent coups ! » Celui-ci commença à les supplier jusqu'à ce qu'ils se sont convenus à lui donner un seul coup ! Ils le frappèrent d'un coup, et toute la tombe s'embrasa sur lui ! Ensuite le mort demanda pourquoi il avait mérité ce coup.*

On lui répondit : « Parce que tu as accompli une prière sans ablution, et que tu es passé près d'un homme opprimé sans lui venir en aide ! » (Rapporté par At-Tabarânî)

125) Le Messager de Dieu (Que la Paix et le Salut de Dieu soient sur lui) a dit :

«Dieu (Le Très Haut) a partagé entre vous la moralité, comme Il a partagé entre vous vos moyens de subsistance. Dieu donne les biens de ce monde, tant à celui qu'Il aime qu'à celui qu'Il n'aime pas ; cependant Il ne donne la Foi (ad-Dîn) qu'à celui qu'Il aime ! Si Dieu donne la foi à quelqu'un, c'est le signe de Son Amour.

En vérité, chaque bien que l'homme gagne par des moyens interdits, ne sera nullement béni, même s'il le dépense en aumône ; elle sera point acceptée ; et s'il laisse ces biens illicites derrière lui (après sa mort), cet argent sera sa provision pour l'Enfer ! Dieu (Exalté) n'efface pas le mal par le mal, Il efface le mal par le Bien !» (Al Bayhaqî)

126) Le Messager de Dieu (Paix et Salut de Dieu soient sur lui) a dit : *« Celui qui a mis fin à sa vie avec un couteau, son couteau sera dans sa main et il s'éventrera au sein de l'Enfer.*

Celui qui a mis fin à sa vie en avalant du poison, son poison lui sera mis dans la main et il le boira au fin fond de l'Enfer, où il restera pour l'éternité. Celui qui a mis fin à sa vie en se jetant du haut d'une montagne, tombera en Enfer et descendra dans ses profondeurs, où il sera pour l'éternité ! » (Rapporté par Al Boukhârî et Mouslim)

127) D'après 'Abd Allâh Ibn Mas'ôûd (Que Dieu soit satisfait de lui), le Messager de Dieu (Paix et Salut de Dieu sur lui) a dit : *« Certes, le fait de dire la vérité conduit vers « al birr » (l'obéissance : la foi), et « al birr » conduit au Paradis. L'homme ne cesse de dire la vérité, et de s'enquérir de la vérité jusqu'à ce qu'il soit inscrit auprès de Dieu parmi les véridiques.*

D'autre part, le mensonge mène au vice, et le vice mène en Enfer. L'individu qui ne cesse de mentir, et de forger les mensonges, jusqu'à ce qu'il sera inscrit auprès de Dieu comme menteur ! » (Rapporté par Al Boukhârî et Mouslim)

128) D'après Aboû Hourayra (Que Dieu soit satisfait de lui), le Messager de Dieu (Paix et Salut de Dieu sur lui) a dit : *« La première personne qui sera appelée à rendre des comptes, au Jour de la Résurrection, sera un homme qui est mort martyr pour la cause de Dieu (Exalté).*

Il sera amené ; Dieu (Exalté) lui rappellera Ses bienfaits envers lui, et il les reconnaîtra. Dieu (Exalté) lui demandera alors : « Et qu'en as-tu fait ? » Il répondra : « J'ai combattu pour Toi jusqu'à mourir en martyr ! »

Dieu (Exalté) lui dira : « Tu mens ! Tu as combattu pour que l'on dise que tu es audacieux ! Et c'est effectivement ce qu'on a dit. » Puis Dieu (Exalté) ordonnera qu'il soit tiré, face contre terre, et il sera jeté dans le Feu.

Puis ce sera le tour d'un homme à qui Dieu a donné toutes sortes de richesses. Dieu (Exalté) lui rappellera Ses bienfaits envers lui. Il les reconnaîtra tous. Il lui demandera : « Et qu'en as-tu fait ? » Il répondra : « Je l'ai dépensé pour Toi ! Je n'ai négligé aucune situation dans laquelle Tu aimes que l'on dépense, sans en combler le besoin ! »

Dieu (Exalté) lui dira : « Tu mens ! Tu as fait cela pour que l'on dise : « il est généreux ! » Et c'est effectivement ce qu'on a dit ». Ensuite il sera tiré, face contre terre, jusqu'au feu de l'Enfer.

Sera ensuite amené un homme qui avait acquis le savoir et l'avait enseigné, et avait également appris par cœur le Coran. On le fera venir, Dieu lui rappellera Ses bienfaits envers lui ; il les reconnaîtra. Dieu lui demandera : « Qu'en as-tu fait ? » Il répondra : « J'ai appris la science et je l'ai enseignée, et j'ai récité le Coran pour Te plaire. » Dieu (Exalté) dira : « Tu mens ! Tu as acquis la science pour que l'on dise : « C'est un savant ! »

Et tu as récité le Coran pour que l'on dise : « C'est un excellent récitateur ! » Et c'est effectivement ce qu'on a dit : « Puis il sera traîné face contre terre, jusqu'en Enfer ! » (Rapporté par Mouslim)

129) L'Envoyé de Dieu (Paix et Salut de Dieu sur lui) a dit : *« Prenez garde à la trahison ! Quelle affreuse chose ! »* (Rapporté par An-Nasâ'î, Aboû Dâwoûd et Ibn Mâjah)

130) Le Messenger de Dieu (Paix et Salut de Dieu sur lui) a dit : *« Celui qui tend son oreille pour écouter une discussion entre un groupe de personnes, alors que ces derniers ne le désiraient pas, on lui versera dans les oreilles, au Jour du Jugement, al ânik (plomb fondu). »* (Rapporté par Al Boukhârî)

131) Aboû Hourayra (Que Dieu soit satisfait de lui) a rapporté que le Messenger de Dieu (Paix et Salut de Dieu sur lui) a dit : *« Le plus mauvais d'entre les gens, est celui qui a double visage, il s'agit de celui qui montre un visage à cela, et un autre aux autres.*

Celui qui usait de deux langues, dans ce monde-ci, Dieu l'affligera par deux langues de feu, au Jour de la Résurrection. » (Mâlik, Al Boukhârî et Mouslim)

132) Le Messager (Paix et Salut de Dieu sur lui) a dit :
« Quatre défauts celui qui les possède, est un pur hypocrite ; s'il n'en possède qu'un, il a l'un des qualificatifs de l'hypocrisie, jusqu'à ce qu'il s'en sépare :

-Lorsqu'il parle, il ne dit que des mensonges ;

-Lorsqu'on lui fait confiance, il se comporte en traître ;

-Lorsqu'il promet, il trahit ;

Lorsqu'il se bagarre, il devient grossier ! » (Rapporté par Al Boukhârî et Mouslim)

133) Le Messager de Dieu (Paix et Salut de Dieu sur lui) a dit : *« Celui qui s'adresse à un devin et le croit, ces prières seront rejetées durant quarante jours ! » (Rapporté par Mouslim)*

134) Oumm Salama (Que Dieu soit satisfait d'elle) a raconté avoir entendu le Messager de Dieu (Paix et Salut de Dieu sur lui) dire :

« Celui qui dit, lors d'un malheur, « *Innâ li-llâhi wa innâ ilayhi râjî'oûn* », puis qui ajoute « Seigneur préserve-moi dans cette épreuve, et ce que Tu m'as pris, remplace-le moi en mieux ! », certes, Dieu l'en récompensera, le lui remplacera en mieux ! »

Oumm Salama a ajouté : « Lorsque Aboû Salama est mort, je me suis demandée en moi-même qui pourrait être meilleur que mon mari Aboû Salama ?! » Puis, dit-elle, j'ai invoqué Allâh par l'invocation que le Messager de Dieu (Paix et Salut sur lui) avait recommandé de dire lors d'un malheur. Et Dieu (Exalté) m'a donné (comme époux) après Aboû Salama, le Prophète de Dieu (Paix et Salut de Dieu sur lui) ! » (Rapporté par Mouslim)

135) Le Prophète (Paix et Salut de Dieu sur lui) lui dit :
- « *N'associe rien à Dieu, dût-on te couper en morceaux ou te brûler ! Ne délaïsse pas l'accomplissement de la prière dans les heures prescrites, car elle est le pacte de Dieu, et ne bois pas d'alcool : il est la clé de tout mal !* » (Ahmad et At-Tabarânî)

136) Le Prophète (Paix et Salut de Dieu sur lui) a dit :
« *Celui qui tue un oiseau par frivolité, sera induit devant Dieu (Exalté), au Jour du Jugement, et l'oiseau dira : « Seigneur ! Demande à celui-ci pourquoi il m'a tué inutilement, et non pas par besoin !* » (An-Nasâ'î et Ibn Hibbân)

137) On a rapporté que le Messager de Dieu (Paix et Salut de Dieu sur lui) a dit : « *Par Dieu ! Il n'est pas croyant ! Par Dieu ! Il n'est pas croyant !* » On lui demanda : « *Qui ? Ô Prophète de Dieu ?* » Il répondit : « *Celui dont le voisin ne se sent pas à l'abri de ses mauvais agissements !* » (Al Boukhârî et Mouslim)

138) On a rapporté que le Prophète (Paix et Salut de Dieu sur lui) a dit : « *Que celui qui croit en Dieu et au Jour Dernier, ne nuise pas à son voisin !* » (Al Boukhârî et Mouslim)

139) D'après Aboû Hourayra (Que Dieu soit satisfait de lui), le Messager de Dieu (Paix et Salut de Dieu sur lui) a dit : « *Il n'y a pas de meilleure action qu'un individu puisse accomplir, que de se déplacer pour la prière (dans la mosquée) ou de réconcilier des gens ou de réaliser un pacte d'alliance, (dont les closes soient licites), entre les Musulmans !* » (Rapporté par Al Aṣbahânî)

140) Ibn 'Abbâs (Que Dieu soit satisfait de lui) a rapporté que le Messager de Dieu (Paix et Salut de Dieu sur lui) a dit : « *Il te suffit comme péché le fait de te disputer sans arrêt !* » (Rapporté par At-Tirmidhî)

141) Jâbir (Que Dieu soit satisfait de lui) a rapporté que le Messager de Dieu (Paix et Salut de Dieu sur lui) a dit :
-« *Ceux qui sont les plus aimés de moi, et qui se tiendront dans les places les plus proches de moi, au Jour de la Résurrection, seront ceux qui avaient la morale la meilleure ! Quant à ceux qui seront les plus détestés par moi, et seront les plus éloignés de moi, ce seront les bavards et ceux qui usent de langage phrasé, et les pseudo-juristes !*

-On lui demanda : « Les bavards et les hâbleurs, nous savons ce que c'est. Mais qu'est-ce que sont les pseudo-juristes ?

-Il répondit : « *Ce sont les orgueilleux !* » (Rapporté par At-Tirmidhî)

142) Ibn 'Abbâs (Que Dieu soit satisfait de lui) a rapporté que le Prophète (Paix et Salut de Dieu sur lui) a dit :
« *Cinq (comportements) en engendreront cinq autres !* »

On lui demanda : « Ô Prophète de Dieu ! Qu'est-ce que cela veut dire, que cinq en engendreront cinq autres ? »

Il répondit (Paix et Salut de Dieu sur lui) :

- « *Chaque fois que des gens ne respecteront pas leur engagement, Dieu fera en sorte que leur ennemi leur tombe dessus, et les gouverne de main de fer.*

Chaque fois que des gens mettront en application des lois autres que celles que Dieu a transmises, ils seront éprouvés par la misère.

Chaque fois que le vice et la turpitude régneront sur un peuple, il sera éprouvé par les épidémies (le nombre de morts se multipliera).

Chaque fois que des gens frauderont dans les mesures, ils seront éprouvés par les disettes.

Chaque fois que des gens retiendront la zakât et refuseront de s'en acquitter, Dieu les éprouvera par le manque de pluie ! »
(Rapporté par At-Tabarânî)

143) Le Messager d'Allâh (Salutations et Bénédiction) lui a dit : *« C'est là une compassion que Dieu a mise dans le cœur de Ses serviteurs. Parmi tous Ses serviteurs, Dieu n'accorde Sa miséricorde qu'à ceux qui font preuve de pitié envers autrui et sont capables de s'attendrir sur leur sort. »*
(Rapporté par Al-Boukhari)

144) Le Prophète (Paix et Salut sur lui) a dit : *« Le Miséricordieux fera preuve de miséricorde envers les gens qui sont compatissants et cléments. Soyez cléments envers ceux qui sont sur terre et Celui qui est au-dessus des cieux vous fera Miséricorde. »* (Rapporté par At-Tirmidhi)

145) Dans un autre hadîth, le Prophète (Paix et salut sur lui) a dit : « *Je jure par Celui qui tient mon âme en Son pouvoir, Dieu n'accorde Sa Miséricorde qu'aux miséricordieux !* » On lui demanda : « Ô Messager de Dieu, nous pratiquons tous la miséricorde. »

Il répondit : « *Il ne s'agit pas de miséricorde envers vos compagnons, mais de miséricorde envers tous les êtres humains.* » (Rapporté par Aboû Ya`lâ, Al Bayhaqî et authentifié par al Albânî)

146) L'Envoyé d'Allâh (Paix et Salut sur lui) a dit : « *Certes, Allâh ne fera pas miséricorde à ceux qui n'agit pas avec miséricorde envers les gens.* » (Rapporté par Al Boukhârî et Mouslim)

147) Un homme dit : « Ô Messager de Dieu, je traite la brebis avec miséricorde quand je l'égorge. » Alors, le Prophète (Paix et Salut sur lui) lui dit : « *Si tu traites la brebis avec miséricorde, Dieu te fera miséricorde !* » (Rapporté par Aḥmad et Al Ḥâkim)

148) D'après 'Oubâda Ibn As-Sâmit (Qu'Allâh soit satisfait de lui), le Prophète (Paix et Salut sur lui) a dit : « *Garantissez-moi six choses, je vous garantis l'entrée au Paradis : Soyez véridique dans votre langage ; soyez loyaux dans vos engagements ; rendez-les dépôts que l'on vous a confiés ; préservez votre chasteté et retenez votre regard et ne faites pas du tort à quiconque avec vos mains !* »

(Rapporté par Ibn Hibbân et Al Hakim, qui l'a authentifié. et Adh-Dhahabi a dit : sa chaîne est bonne. »

149) Hakîm Ibn Hizâm (Qu'Allâh soit satisfait de lui) a dit : « J'ai demandé au Messager d'Allâh (Paix et Salut sur lui) une donation, il m'en donna. Je lui demandais une seconde fois, il m'en donna, puis je lui ai encore demandé, alors le Prophète (Paix sur lui) me dit : « Ô Hakîm ! Ces biens sont beaux attirants et plaisants.

Celui qui les possède dans un esprit de générosité, il aura de la baraka dans ses biens, quant à celui qui les accapare avec insistance et avec un vif désir, il n'aura pas de baraka. Il ressemblera plutôt à celui qui mange sans se rassasier !

Et (sache) que la main haute (qui donne) est meilleure que la main basse (qui reçoit).» Alors Hakîm dit : «Je jure, ô Messager d'Allâh par Celui qui t'a envoyé par la Vérité, je ne demanderais plus rien à personne après toi jusqu'à ma mort ! » (Rapporté par Al Boukhârî et Mouslim) !

Note : Hakîm resta fidèle à son serment. Il refusa toute donation durant le califat d'Aboû Bakr et durant le califat de 'Oumar et resta fidèle à son engagement jusqu'à mort (Qu'Allâh satisfait d'eux tous).

150) Thawbân (Qu'Allâh soit satisfait de lui) a rapporté que le Prophète (Paix sur lui) a dit : « *Celui qui tend sa main aux gens pour demander ce dont il n'a pas besoin, viendra, le Jour dernier, le visage enlaidit par cette demande !* » (Rapporté par Ahmad et authentifié)

151) Un homme se plaignit auprès du Prophète (Paix sur lui) de la dureté de son cœur. Le Messager de Dieu (Paix et Salut sur lui) lui dit : « *Caresse la tête* de l'orphelin et nourris l'indigent.* » (Rapporté par Ahmad)

* Caresse la tête de l'orphelin : sois affectueux envers lui et attentionné.

152) Ibn Mâlik (Qu'Allâh soit satisfait de lui) a raconté avoir entendu le Messager d'Allâh (Paix et Salut sur lui) dire : « *Celui qui prend en charge un orphelin et le joint à sa famille jusqu'à ce qu'il devienne indépendant, le Paradis lui sera accordé sans nul doute.* »

Celui qui a eu l'opportunité d'avoir des parents âgés ou l'un d'entre eux, et n'a pas été bon envers eux, aura l'Enfer pour demeure, et Allâh (Exalté) le méprisera. Tout musulman qui libère une musulmane de la captivité, elle lui sera sa rançon contre le Feu. » (Rapporté par Aboû Ya'lâ et At-Tabarânî).

153) Aboû Hourayra (Qu'Allâh soit satisfait de lui) a rapporté que l'Envoyé d'Allâh (Paix et Salut sur lui) a dit : *« Je suis le premier pour qui les portes du Paradis s'ouvriront, mais il y aura une femme qui me devancera. Je lui demande qui es-tu ? » Elle me répondit : « Je suis une femme veuve, j'ai choisi de ne pas me marier et me suis assignée à éduquer et à élever mes enfants orphelins.* » (Rapporté par Aboû Ya'lâ et Al Moundhirî. Son isnâd est jugé hassan)*

**Cette femme, se refusa de se marier pour préserver ses enfants, après le décès de leur père, pour ne pas être négligés ou maltraités.*

154) Aboû Hourayra (Qu'Allâh soit satisfait de lui) a rapporté que l'Envoyé d'Allâh (Paix et Salut sur lui) a dit :

« Le Jour de la Résurrection, on fera venir un homme, Allâh (Exalté) lui dira : « Ne t'ai-Je pas accordé une ouïe, une vue, des biens et des enfants, et j'ai mis à ton service différents bestiaux et des terres, et Je t'ai laissé commander et jouir et en disposer à ta guise ! Est-ce que tu pensais à ce Jour ? »

L'homme dira : « Non ! »

Alors Allâh (Exalté) lui dira : « Alors, aujourd'hui je t'oublis comme tu M'as oublié ! » (Rapporté par At-Tirmidhî, jugé sahih gharîb)

155) D'après Aboû Moûsâ Al Ach'arî (Qu'Allâh soit satisfait de lui), le Prophète (Bénédictions et Salutations d'Allâh sur lui) a dit : « Nourrissez l'affamé, visitez le malade et libérez le prisonnier ! » (Rapporté par Al Boukhârî)

